

Commune de CHAMPAGNAC

Séance extraordinaire du 7 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Champagnac, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr BLIN Gérard, Adjoint au Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs:

BLIN Gérard, PELLETAN Rodolphe, JOLY Marie-Eve, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, CHAGNIOT Hervé, POULLY Thierry, RAVON Francis, THÉRY Magali, RENOU Corinne

Etaient absents excusés ayant donné procuration: Mrs RODE Michel à PELLETAN Rodolphe, ANDRÉ Pascal à BLIN Gérard, BONNEAU Frédéric à CHAGNIOT Hervé, CLÉMENT Jean-Marie à RENOU Corinne

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2019, à l'unanimité les travaux du Conseil se sont déroulés ainsi qu'il suit.

Contrat Mme Véronique BERTHELOT

Mr Gérard BLIN expose que Mme BERTHELOT est actuellement en contrat de 7H/semaine à la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge mise à disposition gratuite de la commune de Champagnac et son contrat se termine le 28 février 2019.

D'autre part Mme BERTHELOT est en contrat par le service remplacement du Centre de Gestion afin de pallier au remplacement de Mme Marilyne COTTET à la garderie périscolaire de Champagnac jusqu'au 31 août 2019 pour un coût moyen de 560 € (brut + charges+ frais de gestion).

Il est proposé de rassembler ces 2 contrats en 1 seul par un CUI/CAE à raison de 20H/semaine pour la commune de Champagnac avec un coût résiduel de 456,33 € mensuel.

Après renseignements pris le CUI/CAE sera effectif au 1^{er} septembre 2019, Mme BERTHELOT bénéficiant d'une prise en charge pour le permis de conduire qu'à cette condition.

Une convention de mise à disposition gratuite pour la commune par la CDC sera signée du 1^{er} mars au 31 août 2019.

Logement 3 Cour du Presbytère

Mr Hervé CHAGNIOT, référent logements, fait part d'un courrier reçu de Mme Mélissa PEZET car elle se plaint d'une facture d'électricité élevée et demande une réduction du loyer. La demande est ajournée et sera réétudiée lors d'une prochaine séance de Conseil en attente du rapport d'EDF.

Piste à explorer : abaissement des plafonds pour réduire le volume à chauffer.

Informations diverses

Des habitants de la Route des Maisons Neuves demandent à ce que des coussins berlinois soient installés sur cette route au vu des véhicules circulant à vive allure et de leur dangerosité pour les enfants des habitants de ce secteur.

Il est proposé d'installer dans un premier temps des panneaux « Attention enfants ».

Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.